

- Commandement de la Force mobile Le rôle du Commandement de la Force mobile consiste à fournir des unités militaires, y compris l'appui aérien tactique, pour la protection du territoire canadien; à maintenir au Canada des formations de combat prêtes à entrer en action pour répondre à des engagements outre-mer; enfin, à appuyer les opérations de maintien de la paix décrétées par les Nations Unies ou autres opérations du même genre.
- La Milice, élément Terre de réserve et la Réserve aérienne, assurant le transport d'appui aérien tactique léger, sont placées sous la direction et le contrôle de ce Commandement, dont le quartier général est à St-Hubert (Québec).
- Commandement maritime Toutes les Forces maritimes canadiennes, tant navales qu'aéronavales, relèvent du commandant du Commandement maritime, dont le quartier général est à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique à partir du quartier général d'Esquimalt, en Colombie-Britannique. Le rôle du Commandement maritime consiste à défendre le Canada contre toute attaque navale et à appuyer les mesures de protection de la souveraineté canadienne.
- La Réserve navale permet d'augmenter rapidement les effectifs de la Flotte en cas d'urgence.
- Commandement de la Défense aérienne Ce Commandement, dont le quartier général est à North Bay (Ontario), est l'élément canadien de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), assurée de concert avec les États-Unis; il est également chargé de protéger la souveraineté aérienne du Canada. Le CODAIR dispose de trois escadrons d'interception, d'un centre souterrain de contrôle SAGE, de deux systèmes auxiliaires de contrôle des interceptions (BUIC) et de deux lignes de radar transcontinentales.
- Commandement du Transport aérien Ce Commandement, dont le quartier général est à Trenton (Ontario), a pour rôle essentiel d'assurer efficacement le transport aérien en fonction des exigences de défense du Canada. Il offre aussi des services de recherche et de sauvetage aériens et coordonne les opérations de recherche et de sauvetage en mer, dans les secteurs qui relèvent de la responsabilité du Canada.
- Commandement de l'Instruction Le Commandement de l'Instruction met au point et dirige l'instruction des recrues des trois éléments et la formation individuelle pour toutes les spécialités et tous les métiers communs à plusieurs commandements. Son quartier général est situé à Winnipeg (Manitoba); pour l'instruction des francophones, un bureau régional est ouvert à Québec.

